

Délibération n° 2018-233

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION PARTICULIÈRE POUR LES LIGNES DE BUS 056-356-016 (GHP ET J) ET 006-006-015 AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VERSAILLES GRAND PARC

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	76
Présents	:	53
Présents et représentés	:	70
Votants	:	69

Le mercredi 19 septembre 2018, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 13/09/2018, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis

Délibération n° 2018-233

Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS

M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à M. Michel BOURNAT

Mme. Patricia LECLERCQ donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX

M. Jean-Pierre MEUR donne pouvoir à M. François PELLETANT

Mme. Anne BERCHON donne pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE

Mme. Françoise MARHUENDA donne pouvoir à M. Babacar FALL

Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI

Mme. Florence LORTON donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT

Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU

Délibération n° 2018-233

M. Dawari HORSFALL donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI
 Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE
 Mme. Bouchra LAQUES donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
 Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 M. David ROS donne pouvoir à Mme. Michèle VIALA
 M. Richard TRINQUIER donne pouvoir à M. Christian LECLERC

DELEGUES ABSENTS

Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
------------	---------	------------------

Secrétaire de séance : Francisque VIGOUROUX

Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION PARTICULIÈRE POUR LES LIGNES DE BUS 056-356-016 (GHP ET J) ET 006-006-015 AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VERSAILLES GRAND PARC

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Francisque VIGOUROUX.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°49-1473 du 14 novembre 1949 modifié relatif à la coordination des transports ferroviaires et routiers ;

VU l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;

VU la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation sur les transports intérieurs ;

VU la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie 1996 rendant obligatoire la réalisation des plans de déplacements urbains ;

VU la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains et son titre III visant à mettre en œuvre une politique de déplacements au service du développement durable ;

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;

VU la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, notamment son article 36 ;

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et définissant un cadre d'action pour répondre à l'urgence écologique et au besoin de transition écologique ;

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU la délibération du Syndicat de transport d'Ile de France du 2 juin 2010 relative aux services réguliers routiers de voyageur en Ile-de-France, contrat d'exploitation type 2 et convention partenariale pour l'ensemble des lignes du réseau Les Ulis – Massy – Saclay

VU la délibération n°2010-186 du Conseil communautaire de l'ex Communauté d'agglomération du plateau de Saclay du 30 septembre 2010 relative à la convention partenariale au titre du contrat d'exploitation type 2 pour le réseau Les Ulis – Massy – Saclay avec le STIF, la CAEE, Transdev et la Savac ;

VU la délibération n°2010-12-13 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du 7 décembre 2010 relative à la convention partenariale entre le STIF, Versailles Grand Parc, la ville du Chesnay et le GME regroupant les entreprises de transport dans le cadre du contrat d'exploitation de type 2 des services réguliers routiers de voyageurs ;

Délibération n° 2018-233

VU la délibération du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 7 juin 2011 relative à la convention de délégation de compétences en matière de services réguliers routiers de transport de voyageurs, Autorité Organisatrice de Proximité sur le secteur du plateau de Saclay ;

VU la délibération n°2011-134 du Conseil communautaire du 30 juin 2011 de l'ex CAPS relative à la convention de délégation de compétences en matière de services réguliers routiers de transport de voyageurs, Autorité Organisatrice de Proximité sur le secteur du plateau de Saclay ;

VU la délibération n°2012-25 du Conseil communautaire du 21 février 2012 de l'ex CAPS relative à la convention particulière pour les lignes de bus avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour les années 2011 et 2012 ;

VU la délibération n° 2013-12-23 du Conseil communautaire du 10 décembre 2013 de la CAVGP relative à la convention particulière pour les lignes de bus avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la période 2013-2016 ;

VU la délibération n°2014-23 du Conseil communautaire du 13 février 2014 de l'ex CAPS relative à la convention particulière pour les lignes de bus avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la période 2013-2016 ;

VU la convention relative au réseau de bus desservant Bièvres, conclue entre l'ex Communauté d'agglomération du plateau de Saclay et la Commune de Bièvres, signée le 8 janvier 2004 ;

CONSIDERANT la nécessité de redéfinir le partenariat engagé avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur la gestion des lignes 056-356-016 (GHP et J) et 006-006-015 (15) du fait de la fin de la précédente convention ;

CONSIDERANT la convention particulière entre la Communauté d'agglomération et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc définissant les montants des participations financière des Communautés d'agglomération Versailles Grand Parc et Paris-Saclay, au titre respectivement des contrats d'exploitation de type 3 des lignes 056-356-016 (GHP et J) du réseau Versailles Le Chesnay et de la ligne 006-006-015 (15) du réseau Les Ulis – Massy - Saclay, pour la période 2017-2020 ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°7 « Mobilités, Bâtiments, Voirie, Collecte et traitement des déchets » du 10 septembre 2018 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. AUTORISE le Président à signer la convention particulière pour les lignes de bus 056-356-016 (GHP et J) et 006-006-015 (15) avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Délibération n° 2018-233

2. DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets des années concernées (2018 à 2021), chapitre et fonctions nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 19 septembre 2018
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (69 VOIX)

69 POUR :

Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouïam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Gilles GOBRON, Monsieur Jérémy MARTIN, Mme. Florence LORTON, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE, M.

Délibération n° 2018-233

Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard
TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

Pas pris part au vote : M. Nicolas SAMSOEN

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20180919-lmc124334-DE-1-1

Date AR Préfecture :

21/09/18

- Affichée / Publiée le 26 septembre 2018

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.